

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 11782 Numéro SIREN : 438 627 119 Nom ou dénomination : "7 ATELIERS D'ARTISTES AU 105"
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 25307

EURL "7 ATELIERS D'ARTISTES AU 105"

siège social :

187 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

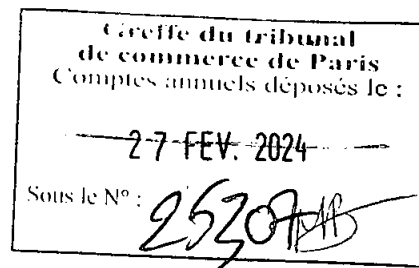
75009 PARIS

RCS Paris B 438 627 119

Société à responsabilité Limitée à 7.622,45€

GSM : 00 33 6 13 23 83 49

jacqueline.dauriac@gmail.com



PROCÈS - VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 juin 2022

À 10 heures,

L'associé unique de « 7 Ateliers d'artistes au 105 », société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, divisé en 100 parts s'est réuni en Assemblée Générale, 187 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, sur convocation de la Gérance.

Est présente :

Madame Jacqueline Dauriac

Seule associée et gérante de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Jacqueline Dauriac.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Les comptes annuels de l'exercice 2021, exercice clôture le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion
- 2- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

PREMIÈRE RÉOLUTION

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Normales.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous cherchons des opérations nouvelles en banlieue et grande banlieue.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi, nous vous précisons que nous ne détenons ni filiale ni participations.

RAPPEL DSE DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du même code.

La Gérante,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amia', is positioned to the right of the 'La Gérante,' text.

EURL "7 ATELIERS D'ARTISTES AU 105"

siège social :

187 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

75009 PARIS

RCS Paris B 438 627 119

Société à responsabilité Limitée à 7.622,45€

GSM : 00 33 6 13 23 83 49

jacqueline.dauriac@gmail.com

RAPPORT DE GESTION **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 30 juin 2022**

Conformément aux textes légaux et complémentaires, l'associé unique doit statuer sur le rapport concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes ont été établis avec le nouveau plan comptable révisé et nos méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas varié.

SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Notre chiffre d'affaires s'élève à la somme de 17.680,00 €.

Dans le même temps nous avons effectué les dépenses à hauteur de 35.282,00 €. frais financiers compris.

Le résultat est un déficit de 71.511,00 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous nous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit la somme de 71.511,00 € au compte Report à nouveau.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Normalement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Normales.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous cherchons des opérations nouvelles en banlieue et grande banlieue.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi, nous vous précisons que nous ne détenons ni filiale ni participations.

RAPPEL DSE DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du même code.

La Gérante,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Samia', written in a cursive style.

Imprimé 2065 du 23/05/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			71 511
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			

*Je certifie sur l'honneur que
le compte annuel est conforme
à l'original.*
Jacqueline DAURIAC, Gérante
[Signature]
07/12/2023

Imprimé 2033A du 23/05/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
Formulaire néant									
ACTIF		Exercice clos en N							
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3			
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		023	336 105	030	32 675			303 430	
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	336 105	048	32 675			303 430	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		084		086					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072	14 225	074				14 225	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	189 419	086				189 419	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	203 644	098				203 644	
Total général (I + II)		110	539 749	112	32 675			507 074	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	7 622
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	762
Réserves réglementées								130	357 218
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants								131	
Report à nouveau								134	34 140
Résultat de l'exercice								136	-71 511
Provisions réglementées								140	
Total I								142	328 231
Provisions pour risques et charges								154	34 000
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169	144 843
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	144 843
Total général (I + II + III)								180	507 074
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

			acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 23/05/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intra-communautaires		215		214			
	services			217		218		17 680	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		17 680	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						235			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242		35 282	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243		)	244	2 362
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements						254		17 547	
Dotations aux provisions						256		34 000	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		89 191	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-71 511	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	260		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions neuves (art 39 quinquies D)		349					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-71 511	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	71 511	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (44 sexies)						985		342		
Zone franche urbaine (44 octies A)						937				
Zone restruct. défense (44 terdecies)						127				
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)						138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)						931				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)						989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						931				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						932				
Investissements outre-mer						344				
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						345				
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						993		350		
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit					343				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	71 511
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	71 511

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 23/05/2022

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES										
Formulaire néant										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430	127 172	432	319 400	434	127 172	436	319 400		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	12 384	452		454		456	12 384		
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470	4 321	472		474		476	4 321		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	143 877	492	319 400	494	127 172	496	335 105		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		499		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520	71 536	522	15 970	524	71 536	526	15 970	
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	11 384	542	1 000	544		546	12 384	
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	3 744	562	577	564		566	4 321	
TOTAL		570	85 664	572	17 547	574	71 536	576	32 675	

PLUS-VALUES-MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	585	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	585	585	597	599

Imprimé 2033D du 23/05/2022

RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES, DÉFICITS REPORTABLES									
									Formulaire néant
I - RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610	18 000	612	34 000	614	18 000	616	34 000
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		660	18 000	662	34 000	664	18 000	666	34 000
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780
II - DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982 15 901
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter
Déficits imputés									983
Déficits reportables									984 15 901
Déficits de l'exercice									660 71 511
TOTAL des déficits restant à reporter									870 87 412
III - DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (seul immobilisations)		376	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		388	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 23/05/2022

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
I. CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I. Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II. Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances émises lorsqu'elles se reportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III. Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV. Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137		
V. Conséquences sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	165			

VI. DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	

Imprimé 2033F du 23/05/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901			Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903			Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904		
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		Madame DAURIAC Jacqueline							
Nom marital				% de détention		100,00		Nb de parts ou actions	
Date de naissance		15/03/1945		N° Département		65000		Commune	
						TARBES		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)		105 B Avenue Maurice Thorez							
Code Postal		94200		Commune		IVRY SUR SEINE		Pays	
								FRANCE	

2033 C - FILIALES ET PARTICIPATIONS										
Sociétés détenues par une personne physique ou morale ou une personne morale à responsabilité limitée ou une personne morale à responsabilité limitée à capital variable										
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise			905					Formulaire néant		X
Forme juridique				Dénomination						
Numéro SIREN (si société établie en France)							% de détention			
Adresse :										
Code Postal		Commune					Pays			

Imprimé 20591 du 23/05/2022

20591 - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL			
Formulaire néant			X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :			
Code Postal		Commune	Pays

- Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 (Dépôt récapitulatif)

IS

Imprimé 2059H du 23/05/2022

**2059H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

☒**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 23/05/2022

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	X
PME au sens communautaire							
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CG) : la société mère du groupe doit soumettre le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT, DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt			Montant				
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris							
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt			Montant				
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses effectuées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AJUT - Autres crédits d'impôts)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT : liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		